

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre
Le jeudi douze décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 5 décembre 2024

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), M. Jean Maynard (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Élodie FEIFER, M. Pierre FABRE, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODARD

Absents : Mme Daria PIEKARCZYK

Secrétaire de séance : Mme Maryse THOMAS

037/2024 – VALIDATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX AESH SUR LE TEMPS DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

M. le Maire expose qu'afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'État l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat.

La note de service du 24 juillet 2024 précise les modalités d'application de ce texte. Dans le premier degré, l'intervention des AESH pendant les temps de pause méridienne, et notamment la restauration scolaire, nécessite la conclusion préalable d'une convention entre l'État et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner délégation à M. le Maire pour signer la convention proposée par l'Académie de Limoges.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

